



Hagenbach, le 19 octobre 2026

INFORMATION AUX RIVERAINS

Rappel des règles de stationnement

La municipalité constate de plus en plus de véhicules stationnés sur les trottoirs ainsi que sur la chaussée, parfois de manière gênante pour les autres usagers.

Nous rappelons que :

- Le stationnement sur les trottoirs est interdit, sauf emplacement spécifiquement matérialisé à cet effet.
- Les trottoirs sont exclusivement réservés aux piétons, aux personnes à mobilité réduite, aux poussettes et aux enfants.
- Le stationnement sur la chaussée ne doit en aucun cas entraver la circulation, réduire la visibilité ou compromettre la sécurité des usagers.
- Tout véhicule stationné de manière irrégulière est susceptible de faire l'objet d'une verbalisation conformément à la réglementation en vigueur.

Afin de garantir la sécurité et le confort de tous, nous invitons chacun à stationner son véhicule sur les emplacements prévus à cet effet et à veiller au respect de l'espace public.

Nous comptons sur le civisme de chacun et vous remercions de votre compréhension.

Bien cordialement,

Christophe RICKLIN
Maire

